



Commission des Finances du 21/02/2023

Commission des finances du 21/02/2023

Etaient présents :

C.PARLOT	P	AS.RONDIN	E	H.J.DOLAINE	P
JC.NOEL	P	R.ROUSSEL	P	O.GUERINEL	E
R.MEDARD	P	A.SABIN	E	G.GUILLAUME	E
P.MAHE	P	T.SOURDIN	E	P.LOISEAU	P
Z.VILSALMON	P	L.MARTIN	P	AC.RENAUD	E
I.RENAULT	E	D.DELAUNAY	E	S.VANNIER	P
F.COUDRAY	E				

P: Présent

E: excusé

A : absent

Secrétariat : D.Leroy



Ordre du jour

- 1. Présentation du CA 2022 du budget principal et du CA 2022 de l'ESCALE**
- 2. Quels investissements en 2023 ?**
- 3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23**
- 4. Questions diverses**



1. Présentation du CA 2022 du budget principal et du CA 2022 de l'ESCALE



1. Présentation du CA 2022 du budget principal et du CA 2022 de l'ESCALE

1.1. Résultat 2022 des comptes administratifs

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du budget principal

Dépenses de Fonctionnement

chap	Libellé	BP 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	626 990,00	616 443,00
012	Charges de personnel	1 194 450,00	1 075 775,63
014	Atténuation de produits	3 500,00	2 803,00
065	Autres charges gestion courante	931 350,00	757 008,40
066	Charges financières	37 000,00	36 164,45
067	Charges exceptionnelles	4 000,00	4,04
068	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00
	Dépenses réelles de Fonctionnement	2 827 290,00	2 488 198,52
023	virement à la section d'investissement	830 823,12	0,00
042	opérations d'ordre	14 360,09	186 168,09
	Total opérations d'ordre	845 183,21	186 168,09
	Total section de fonctionnement	3 672 473,21	2 674 366,61

Recettes de Fonctionnement

chap	Désignation	BP 2022	CA 2022
70	Autres fournitures non stockées	841 200,00	796 704,39
73	Impôts et taxes	1 118 800,00	1 205 151,00
74	Dotations et participations	515 687,00	580 850,29
75	Autres produits de gestions courantes	45 900,00	70 574,61
013	Atténuations de charges	47 500,00	72 646,59
76	Produits financiers	10,00	12,57
77	Produits exceptionnels	25,00	176 082,34
	Recettes réelles de fonctionnement	2 569 122,00	2 902 021,79
002	excédent antérieur reporté	0,00	0,00
	Opérations d'ordre	1 103 351,21	0,00
	Total opérations d'ordre	1 103 351,21	0,00
	Total des recettes de fonctionnement	3 672 473,21	2 902 021,79



Pour mémoire, le BP intègre les écritures de transfert (chapitres en rouge) entre le BP et le BA l'ESCALE. Il est donc difficile d'apprécier sa réalité en l'état.

Résultat de la section de fonctionnement : **+227 655,18 €**

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 de l'ESCALE

Dépenses de Fonctionnement

chap	Libellé	BP 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	760 550,00	665 763,76 €
065	Autres charges gestion courante	33 000,00	18 010,24 €
067	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
	Total section de fonctionnement	799 550,00	683 774,00 €

Résultat de la section de fonctionnement : +0 €



Recettes de Fonctionnement

chap	Désignation	BP 2022	CA 2022
70	Autres fournitures non stockées	74 300,00	159 392,92
74	Dotations et participations	80 000,00	47 569,90
75	Autres produits de gestions courantes	645 250,00	476 811,18
	Total des recettes de fonctionnement	799 550,00	683 774,00

- Là-encore, les écritures de transfert viennent gonfler les budgets.
- Pour mémoire, le budget de l'ESCALE comprend les dépenses et recettes de l'Espace de Vie Sociale et celles du service enfance.
- Il ne comporte pas de section d'investissement. Celle-ci reste donc dans le budget principal.

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du budget principal

Pour apprécier les résultats plus facilement, il est nécessaire de prendre en compte les budgets consolidés, en les limitant aux flux réels :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	VAR CA22/CA21
Charges à caractère général	391 618,20	384 013,25	411 553,17	459 735,08	38 130,95	497 866,03	21%
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	0,00	1 075 775,63	9%
Atténuation de produits	1 278,00	1 948,00	1 906,00	2 803,00	0,00	2 803,00	47%
Autres charges gestion courante	235 519,20	247 564,07	254 152,84	286 197,22	18 010,24	304 207,46	20%
Charges financières	42 147,38	42 851,58	40 945,44	36 164,45	0,00	36 164,45	-12%
Charges exceptionnelles	0,00	3 473,60	274,00	4,04	0,00	4,04	-99%
Dotations aux amortissements et provisions			120,00	0,00	0,00	0,00	-100%
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
total opérations réelles	1 422 996,95	1 485 021,37	1 691 476,27	1 860 679,42	56 141,19	1 916 820,61	13%

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21
Autres fournitures non stockées	158 265,65	108 437,29	146 660,74	169 071,58	2 685,00	171 756,58	17%
Impôts et taxes	962 821,96	1 006 140,20	1 109 950,34	1 205 151,00		1 205 151,00	9%
Dotations et participations	573 127,90	874 487,12	605 651,97	580 850,29	47 569,90	628 420,19	4%
Autres produits de gestions courantes	74 649,83	74 390,38	70 279,41	70 574,61	6 000,00	76 574,61	9%
Atténuations de charges	11 932,36	19 432,99	51 608,77	72 646,59		72 646,59	41%
Produits financiers	16,17	11,68	10,78	12,57		12,57	17%
Produits exceptionnels	1 708,42	28 656,72	419 960,21	176 082,34		176 082,34	-58%
Recettes réelles de fonctionnement	1 782 522,29	2 111 556,38	2 404 122,22	2 274 388,98	56 254,90	2 330 643,88	-3%

Une augmentation des dépenses de 13% et une baisse des recettes de 3%.
Explications ?



1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du budget principal

Pour apprécier les résultats plus facilement, il est nécessaire de prendre en compte les budgets consolidés commune et Escale, en les limitant aux flux réels :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	VAR CA22/CA21
Charges à caractère général	391 618,20	384 013,25	411 553,17	459 735,08	38 130,95	497 866,03	21%
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	0,00	1 075 775,63	9%
Atténuation de produits	1 278,00	1 948,00	1 906,00	2 803,00	0,00	2 803,00	47%
Autres charges gestion courante	235 519,20	247 564,07	254 152,84	286 197,22	18 010,24	304 207,46	20%
Charges financières	42 147,38	42 851,58	40 945,44	36 164,45	0,00	36 164,45	-12%
Charges exceptionnelles	0,00	3 473,60	274,00	4,04	0,00	4,04	-99%
Dotations aux amortissements et provisions			120,00	0,00	0,00	0,00	-100%
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
total opérations réelles	1 422 996,95	1 485 021,37	1 691 476,27	1 860 679,42	56 141,19	1 916 820,61	13%

Tous les chapitres sont quasiment en augmentation, sauf les intérêts de la dette.
Pourquoi ?

Charges à caractère général +21%

+61% sur l'électricité : quasiment 94 K€ contre 58 K€ en 2021, +48% sur le carburant, +39% sur l'entretien des terrains de foot (rattrapage à faire) +14% sur la voirie (curage), 164% sur la maintenance informatique, honoraires d'avocat (20K);

Stabilité des dépenses de gaz, baisse des produits d'entretien, des fournitures administratives, des taxes foncières, de la maintenance sur la téléphonie

Charges de personnel +9%

100K€ d'écart par rapport au BP, puisque l'agent de voirie n'a pas été recruté, qu'Elise Tual est partie et que le coordonnateur adjoint sur l'enfance n'a pas été recruté.

Mais recrutement du VTA, année pleine pour le conseiller numérique, renfort CDD aux services techniques.

Autres charges de gestion courante +20%

50 K de plus qu'en 2021 : 2 années de maintenance éclairage public 21 et 22 (21 K€), plus de dépenses pour les enfants scolarisés à l'extérieur, renouvellement des anti-virus pour 3 ans sur tout le parc informatique, contrat d'association avec Ste Anne +5%

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du budget principal

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21
Autres fournitures non stockées	158 265,65	108 437,29	146 660,74	169 071,58	2 685,00	171 756,58	17%
Impôts et taxes	962 821,96	1 006 140,20	1 109 950,34	1 205 151,00		1 205 151,00	9%
Dotations et participations	573 127,90	874 487,12	605 651,97	580 850,29	47 569,90	628 420,19	4%
Autres produits de gestions courantes	74 649,83	74 390,38	70 279,41	70 574,61	6 000,00	76 574,61	9%
Atténuations de charges	11 932,36	19 432,99	51 608,77	72 646,59		72 646,59	41%
Produits financiers	16,17	11,68	10,78	12,57		12,57	17%
Produits exceptionnels	1 708,42	28 656,72	419 960,21	176 082,34		176 082,34	-58%
Recettes réelles de fonctionnement	1 782 522,29	2 111 556,38	2 404 122,22	2 274 388,98	56 254,90	2 330 643,88	-3%

Les recettes 2022 sont certes inférieures à 2021 de 3%, néanmoins cela doit être relativisé :

En 2021, la commune a perçu beaucoup de produits exceptionnels liés notamment à des ventes de terrains.

En 2022, plusieurs lots de la ZA ont aussi été vendus (11B et lot 10A à la SCI TOMIMMO 72 618 € et 99190 € pour le lot 11 A à la SCI Maliquen), mais moins que l'année d'avant.

Si on ne prend en compte que les recettes « non exceptionnelles », celles de 2022 sont supérieures de **8,6%** à celles de 2021 : 2 145 K€ contre 1 984 K€.

Autres fournitures non stockées + 17%

Reprise des services (ALSH/Cantine) comme avant le Covid; recettes exceptionnelles liées à la mise à disposition d'un agent du CDG. Recettes de l'ESCALE 2685 €

Impôts et taxes +9%

+ 5% d'augmentation sur les contributions directes, stabilité des dotations de Fougères Agglomération; +42% sur les DMTO; taxe sur les terrains devenus constructibles 24 K€

Dotations et participations +4%

430 281 € de DGF contre 415 608 en 2021, aide pour le conseiller numérique 25 K€, le VTA 15 K€; stabilité des autres lignes

Autres produits de gestion courante +9%

Reprise des locations de l'Atrium (mieux qu'avant le covid); pas de vacances des logements locatifs; loyer de la MAM en plus

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du budget principal

Dépenses d'investissement 2022

N° opération	Libellé	BP 2022+ DM 22	CA 2022	Observations
020	Dépenses imprévues invt	14 500,00 €	0,00 €	
10222	FCTVA	2 000,00 €	0,00 €	
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00 €	0,00 €	
1641	Emprunts en unités monétaires	218 000,00 €	215 318,46 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	0,00 €	
13241	Communes membres du groupement	9 500,00 €	0,00 €	
ONA	Opérations non affectées	247 500,00	215 318,46	
2015-10	Etudes préalables à la création d'un pôle culturel	471 000,00 €	418 967,59 €	
2018-06	Révision du PLU	30 000,00 €	0,00 €	Sera lancée après le CODD
2018-12	Evolution du système d'information	40 000,00 €	25 882,80 €	Site internet et acquisition d'AIGA
2021-01	Voirie 2021	13 600,00 €	13 030,55 €	Columbarium, panneaux de signalisation, et mobilier urbain
2021-02	Bâtiment 2021	5 684,26 €	5 684,26 €	Sécurisation fenêtres école, prise RJ45 en mairie
2021-03	Matériel 2021	37 847,57 €	37 738,85 €	Matériel informatique ESCALE, et mairie
2021-05	Matériel service enfance	1 012,50 €	1 012,50 €	Mobilier ALSH
2021-06	Aménagement Cheminement piétonnier	47 200,00 €	39 699,18 €	
2021-08	Modification du PLU	2 000,00 €	0,00 €	Payé en fonctionnement car recours au SCOT
	Opérations en cours	648 344,33 €	542 015,73 €	

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

Dépenses d'investissement 2022 (suite)

N° opération	Libellé	BP 2022+DM 22	CA 2022	Observations
2022-01	Voirie 2022	25 500,00 €	19 623,07 €	Cheminement Monnerais, aménagement réseau rue nationale
2022-02	Bâtiments 2022	59 000,00 €	1 228,55 €	Chauffe eau logements du presbytère
2022-03	Matériel 2022	28 500,00 €	19 038,74 €	Serveur informatique, matériel ST, ordinateurs portables, table pique-nique, bancs salle des sports
2022-04	Matériel école Lucie Aubrac 2022	15 000,00 €	7 352,20 €	Placards école et mobilier, marquage au sol
2022-05	Matériel Escale 2022	15 000,00 €	5 033,29 €	Mobilier ESCALE et enfance, matériel numérique ESCALE
2022-06	Rénovation éclairage public	70 000,00 €	0,00 €	
2022-07	Sécurisation du bourg	50 000,00 €	0,00 €	
2022-08	Audit énergétique Atrium	7 200,00 €	4 068,00 €	
2022-09	Rénovation logements 6 rue de l'église	33 400,00 €	0,00 €	
2022-10	Création cheminement piéton PEM	55 000,00 €	0,00 €	
2022-11	Modification du PLU (OAP)	15 000,00 €	0,00 €	
2022-12	travaux aménagement rue nationale	15 000,00 €	0,00 €	
2022-13	Escalier 1 % artistique	20 000,00 €	0,00 €	
2022-14	rénovation salle des castors	1 000,00 €	0,00 €	
2022-15	Contrat d'objectif	30 000,00 €	0,00 €	
Nouvelles opérations		439 600,00 €	56 343,85 €	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	
41	Opérations patrimoniales	3 672,85 €	0,00 €	
Total général dépenses invt		1 339 117,18 €	813 678,04 €	

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

N° opération	Libellé	BP 2022	CA 2022
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	145 819,21 €	0,00 €
10222	FCTVA	236 759,60 €	238 242,93 €
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €	56 997,01 €
1068	Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en unités monétaires	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	939,46 €
ONA	Opérations non affectées	418 078,81 €	296 179,40 €
2015-10	Création d'un pôle culturel	695 817,29 €	434 797,10 €
2018-12	Evolution du Système d'informations	7 336,00 €	14 730,69 €
2021-01	Voirie 2021	0,00 €	4 795,02 €
2021-02	Bâtiment 2021	0,00 €	3 205,68 €
2021-03	Matériel 2021	0,00 €	8 787,60 €
2021-05	Matériel 2021 service enfance	0,00 €	372,58 €
2021-06	Aménagement cheminement piéton	6 567,91 €	0,00 €
	Opérations en cours	709 721,20 €	466 688,67 €
2022-01	Voirie 2022	0,00 €	3 465,69 €
2022-02	Bâtiment 2022	0,00 €	0,00 €
2022-03	Matériel 2022	0,00 €	3 309,54 €
2022-05	Matériel Escalier 2022	0,00 €	1 061,17 €
2022-08	Audit énergétique Atrium	2 500,00 €	0,00 €
	Opérations nouvelles	2 500,00 €	7 836,40 €
21	Virement de la section de fnt	830 823,12 €	0,00 €
24	Produits de cession	85 274,28 €	0,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 360,09 €	186 168,09 €
41	Opérations patrimoniales	3 672,85 €	0,00 €
	Total général	2 064 430,35 €	956 872,56 €

Recettes
d'investissement
2022

474 525,07 € de subventions
perçues en 2022

Résultat de la section
d'investissement :
+143 194,52 €

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement (de 2021 sur 2022)	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2022
Investissement	145 819,21 €	0,00 €	143 194,52 €	289 013,73 €
Fonctionnement	1 103 351,21 €	0,00 €	227 655,18 €	1 331 006,39 €
TOTAL	1 249 170,42 €	0,00 €	370 849,70 €	1 620 020,12 €

Fin 2022, les deux sections sont excédentaires, et viennent abonder un fonds de roulement déjà conséquent.

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

Evolution de la Capacité d'autofinancement de Romagné (CAF)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RRF	1 777 621	1 797 516	1 782 522	1 824 900	2 404 122	2 330 644
<i>A déduire cessions</i>	0	5 280	1 621	28 420	419 954	171 808
RRF hors cessions	1 777 621	1 792 236	1 780 901	1 796 480	1 984 168	2 158 836
DRF	1 393 802	1 428 753	1 422 997	1 485 021	1 691 476	1 916 821
CAF brute	383 819	363 483	357 904	311 458	292 692	242 015
<i>Taux de CAF brut*</i>	<i>21,6%</i>	<i>20,2%</i>	<i>20,1%</i>	<i>17,1%</i>	<i>12,2%</i>	<i>10,4%</i>
Rbt Capital	443 404	141 346	283 725	199 993	220 493	215 318
Epargne nette	-59 584	222 137	74 179	111 465	72 199	26 697

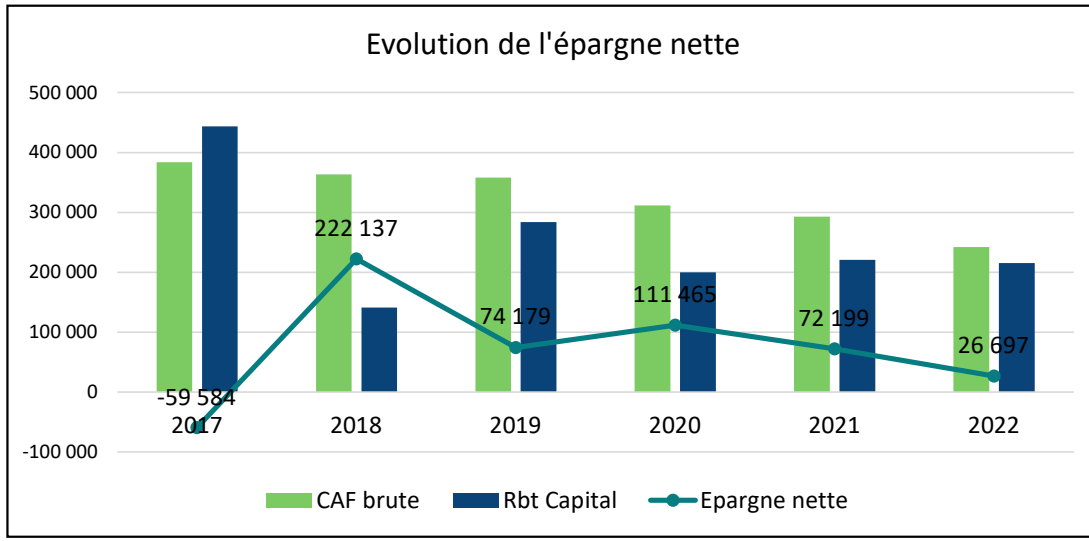
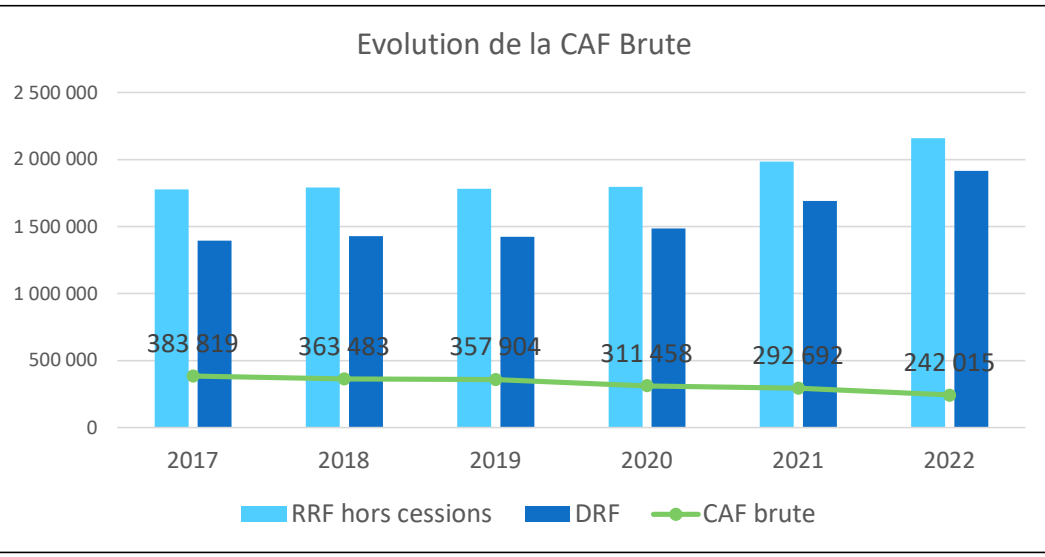
* Part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée au remboursement de la dette ou à de l'investissement

La CAF ou épargne brute, c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions).

La CAF doit couvrir le remboursement du capital d'emprunt, et pour le reste, sert à financer les investissements

Un résultat meilleur que celui prévu par la prospective : une CAF à 242 K€ au lieu de 138, mais des recettes de fonctionnement qui restent insuffisantes

Le taux d'épargne brut est inquiétant... Heureusement que le fonds de roulement est conséquent.



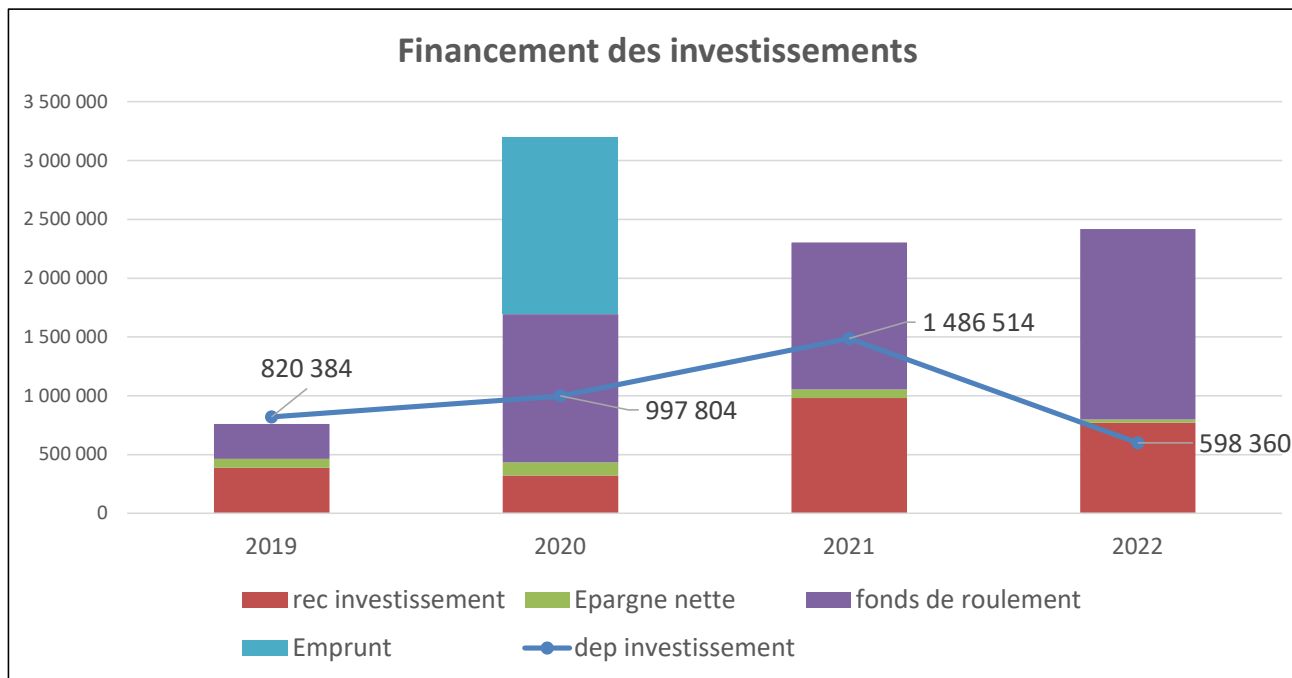
1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

Mode de financement des investissements ?

La commune ne dispose pas de suffisamment d'épargne nette pour financer ses investissements.



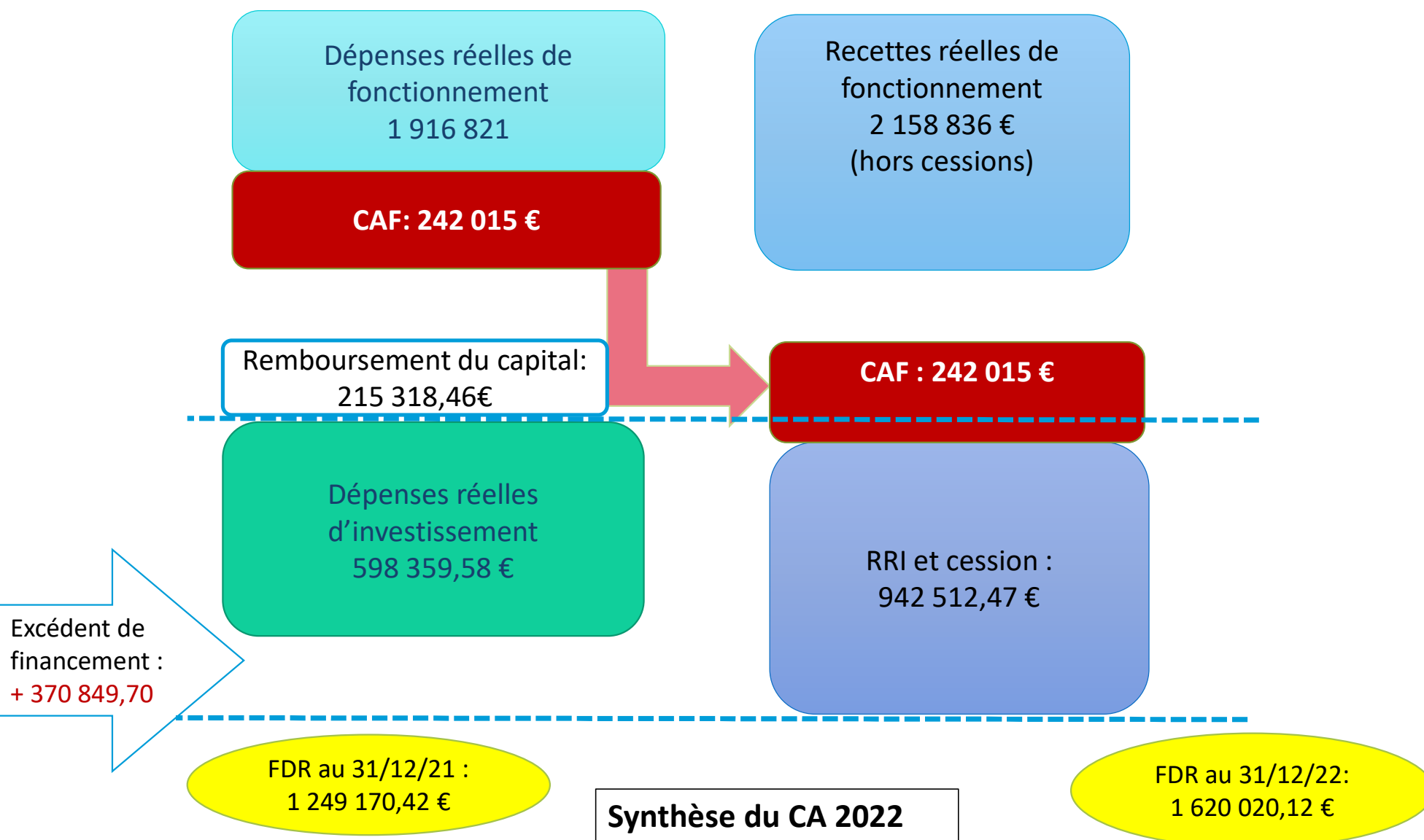
Par contre, elle réussit à obtenir des subventions d'investissement conséquentes pour compenser.



Plus de subventions que prévues ayant été obtenues sur la construction de l'ESCALE, l'emprunt vient abonder le fonds de roulement.

	2019	2020	2021	2022
<i>dep investissement</i>	820 384	997 804	1 486 514	598 360
<i>rec investissement</i>	388 579	321 272	981 954	770 704
<i>Epargne nette</i>	74 179	111 465	72 199	26 697
<i>fonds de roulement</i>	298 224	1 261 578	1 249 170	1 620 020
<i>Emprunt</i>	0	1 500 000	0	0

1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP (consolidé)



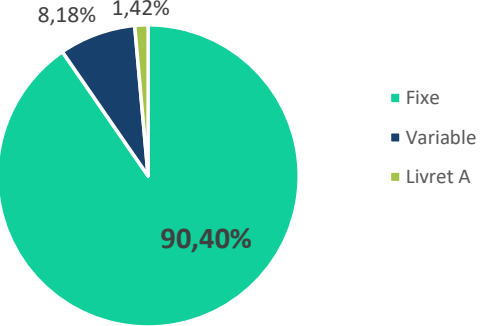
1.1. Résultats du Compte administratif 2022 du BP

Endettement au 31/12/2022 – Source Finance Active

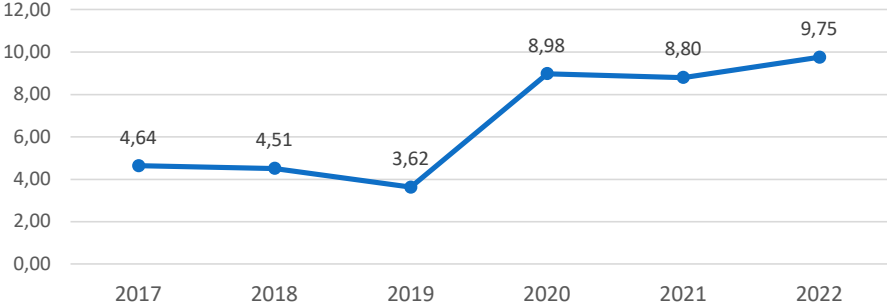
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 360 828.65 €	1,54 %	14 ans et 1 mois	7 ans et 2 mois	8

Répartition de la dette par taux

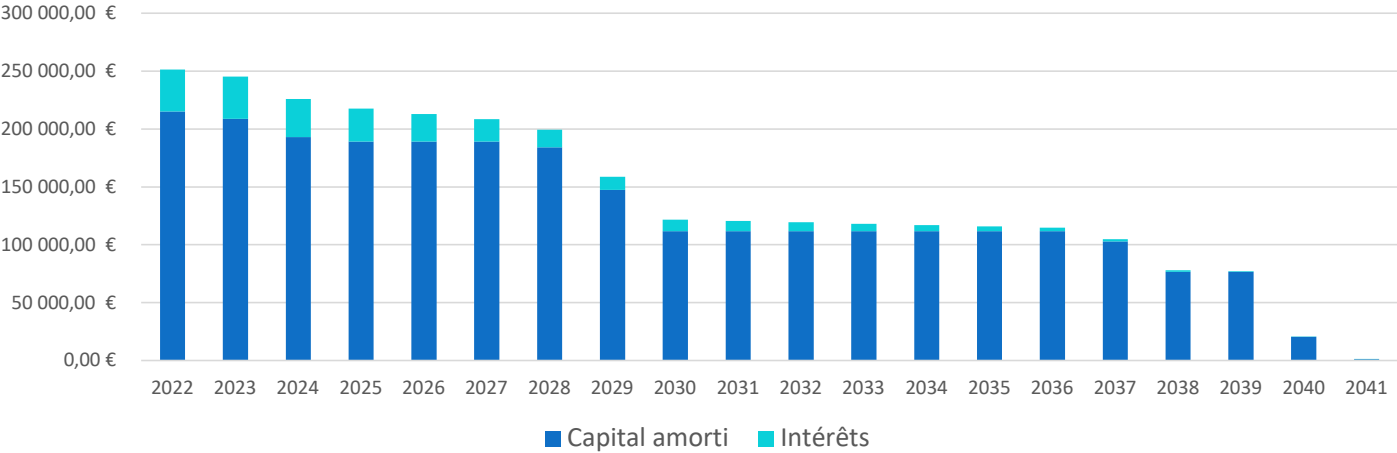
Type	Capital Restant Dû	Taux moyen
Fixe	2 134 150.76 €	1,46 %
Variable	193 101.48 €	2,42 %
Livret A	33 576.41 €	1,10 %
Ensemble des risques	2 360 828.65 €	1,54 %



capacité de désendettement Romagné (en nb d'années) = encours de la dette au 31 dec/ CAF

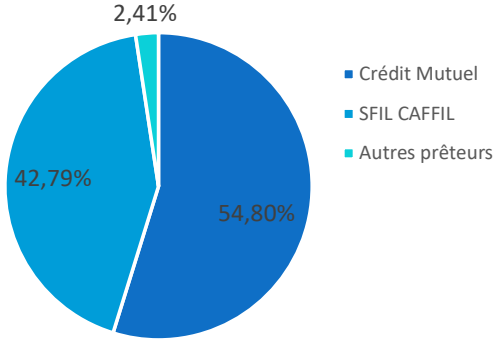


Flux annuel remboursé/ Extinction de la dette



Prêteur	Capital Restant Dû
CREDIT MUTUEL	1 293 750.00 €
SFIL CAFFIL	1 010 201.12 €
Autres prêteurs	56 877.53 €
Ensemble des prêteurs	2 360 828.65 €

Répartition de la dette par prêteurs





1. Présentation du CA 2022 du budget principal et du CA 2022 de l'ESCALE

1.2. Les pistes en cours pour réduire les dépenses de fonctionnement ou augmenter les recettes

1.2. Les pistes en cours et mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement ou accroître les recettes

Ce qui est déjà acté ou en cours de réalisation :

Les décisions du Conseil municipal en janvier 2023

- Stabilisation et/ou suppression des subventions
- Maintien de 3 tranches de QF et non passage à 5
- Augmentation des tarifs de 5,9%
- Mesure de responsabilisation des usagers sur les locations de l'Atrium
- Limites posées aux participations en direction des écoles (attribution aux seuls Romagnéens, un plafond, fin des participations pour les enfants scolarisés dans les écoles privées extérieures)

Eclairage public

- Réduction des horaires d'allumage et extinction l'été
- Travaux de rénovation de l'éclairage public (passage en led/ sera fait en mars 2023) d'où réduction des consommations et du coût de maintenance

Autres mesures de réduction des consommations énergétiques

- Réduction des horaires d'ouverture de l'ESCALE
- Fermeture de la mairie 1 samedi sur 2
- Télétravail des agents
- Sobriété énergétique dans les bâtiments communaux
- Piste sur l'autoconsommation : l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques de l'ESCALE et de l'école Lucie Aubrac pourrait venir alimenter les autres bâtiments communaux.

1.2. Les pistes en cours et mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement

Objet	Détails	Coût annuel	Axe de travail	Economies annuelle	Décision
1. Supprimer des lignes fixes dans les salles communales	Des lignes fixes sont présentes dans tous les bâtiments communaux	9 397,09 €	Proposition de supprimer les lignes fixes non utilisés lorsque c'est possible réglementairement (ERP en 5 ^{ème} cat et salle de sport couverte) et que les usagers n'ont pas besoin d'internet : possible sur salle F.Bertrand et St Martin/J.Thomas si on met l'abonnement internet sur l'Atrium et salle des sports	1139,52 €	Validé pour les salles F.Bertrand, St Martin et Jean Thomas, dès lors que l'abonnement internet est transféré sur l'Atrium. Validé pour la salle des sports si réglementairement, cette possibilité est confirmée.
2. Réduire les illuminations de Noël en location	<p>Le marché public location de décors pour les "illuminations de Noël" arrive à échéance cette année. Il est possible de revoir l'étendue des illuminations sur la commune.</p> <p>A noter que depuis ce marché, la pose et dépose est réalisée par les services techniques (coût de 5076 € par l'entreprise contre coût agent 1000 à 1500 € + nacelle 785 €)</p>	3 767,46 €	<p>La société LOIR ILLUMINATION est d'accord sur le principe d'un nouveau contrat réalisé hors marchés publics Garde-t-on toutes les illuminations ?</p> <p>Exemple de proposition de supprimer les décorations de la Rue Saint Sauveur des Landes : 9 décors de 1,50 à 2,50 mètres Economie de 120 € par décor supprimé Le BM serait d'accord en réfléchissant à une alternative écologique diurne en lien avec l'Escale et l'ALSH.</p>	1 080,00 €	M.Dolaine regrette que l'information sur le coût soit incomplète, puisque la consommation électrique des guirlandes n'est pas donnée. Mme Leroy explique que la question est posée sous l'angle du renouvellement du marché d'illuminations. Mme Médard estime qu'il serait dommage d'avoir un Noël sans décorations. Elle note qu'en décembre, l'ESCALE a proposé des arbres de Noël en bois : pourquoi ne pas l'élargir à toute la commune ? M.Noël note que cela demandera plus de temps aux agents. Pour Mme le Maire, ne mettre des illuminations que sur la rue nationale, c'est envoyer un message fort aux habitants sur la sobriété énergétique. Pour Mme Vilsalmon, c'est important de rester dans cette mouvance de la sobriété. M.Noël est d'accord sur le principe, mais rappelle qu'il convient de s'interroger sur qui va mettre en œuvre cette décision. Mme le Maire observe qu'il convient déjà d'avoir un avis sur le marché. M.Mahé propose de réduire les illuminations mais sans les supprimer totalement de la rue de Saint Sauveur, plutôt en les répartissant différemment sur toutes les rues. Le principe de réduire une partie des illuminations est acté, la commission animations va travailler sur une proposition et sur une alternative de décorations plus écologique. Mme Leroy revoit aussi avec les services ce qu'il est possible ou non de faire via l'ESCALE, le service enfance et les services techniques.

1.2. Les pistes en cours et mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement

Objet	Détails	Coût annuel	Axe de travail	Economies annuelle	Décision
3. Journal municipal	La Commune de Romagné publie 4 journaux municipaux par an. Ceux-ci sont intégralement sans publicité.	11 400,52 €	Intégrer de la publicité pour équilibrer financièrement le journal municipal.	11 400,52 €	M.Mahé explique qu'il y a 4 journaux par an, dont un spécial associations. Deux journaux de 4 pages sont plus cher qu'1 de 8. Mme le Maire propose de revoir le marché et de prévoir 3 journaux de 8 pages. M.Noël partage ce point de vue, estimant que le « spécial associations » est redondant. M.Mahé note qu'il est tout de même important de faire passer les informations pour les associations, mais peut-être que le site internet suffirait. Mme Médard ajoute que le forum des associations a aussi cette fonction. Pour M.Dolaine, le journal « spécial associations » a surtout de l'intérêt pour les nouveaux habitants. M.Noël note que ces derniers vont plus facilement sur le site internet. M.Mahé pense que la population romagnéenne reste une population rurale, pour laquelle le journal papier est important. M.Noël précise que sa proposition portait juste sur celui des associations. M.Dolaine demande s'il ne serait pas possible de laisser plus de places aux associations, dans les journaux classiques ? La municipalité estime que cela pourrait être complexe. Sur la proposition d'un journal financé par les publicités, M.Mahé estime que ce serait compliqué pour les élus de s'occuper du démarchage. M.Noël ajoute que si les artisans sont démarchés par la commune, ils risquent de ne plus financer les associations. Mme le Maire observe que cela oblige à prévoir un journal avec plus de pages, donc le coût ne sera pas réduit. La commission refuse la proposition d'intégration de la publicité et préfère réduire la prestation à 3 bulletins de 8 pages par an.

1.2. Les pistes en cours et mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement

Objet	Détails	Coût annuel	Axe de travail	Economies annuelle	Décision
4. Réduire le nombre d'heure de la balayeuse mécanique	Le marché public balayage de rues arrive à échéance cette année. Il est possible de revoir l'étendue des missions de la balayeuse.	5 728,32 €	<p>Périodicité et durée : dans le principe, êtes vous ok sur la réduction d'heures ? = 54 heures annuelles dans le marché</p> <p>2022 : 46 heures (interdiction d'utiliser de l'eau)</p> <p>Une heure en moins : 106,08 € d'économie</p> <p>Proposition de continuer sur une base 46 heures au lieu de 54 heures</p>	848,64 €	<p>M.Martin demande si la balayeuse passe dans toutes les rues. M.Noël le confirme et, en réponse à M.Roussel, indique que la quantité ramassée sur 2 ans est l'équivalent d'un semi-remorque.</p> <p>M.Dolaine craint qu'en réduisant la fréquence des passages, les avaloirs ne soient bouchés. M.Noël et Mme le Maire précisent que la fréquence ne sera pas réduite sur les périodes automnales.</p> <p>M.Dolaine estime qu'il y a moins de besoins en été. M.Noël répond, qu'en été, la balayeuse permet aussi de désherber les trottoirs donc il ne faut pas tout supprimer, à défaut, le travail serait plus important pour les agents.</p>
5. Autoconsommation électricité	<p>La Commune de Romagné possède 2 bâtiments producteurs d'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'extension de l'école publique -L'ESCALE 	12 000,00 €	Possibilité de réduire les coûts d'électricité en partageant l'électricité produite aux autres bâtiments communaux.		<p>En réponse à la question de M.Martin, Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de travaux physiques, tout est virtuel.</p> <p>M.Mahé suggère d'installer davantage de panneaux photovoltaïques à l'ESCALE.</p> <p>Mme le Maire note que le premier problème est de parvenir à être déclaré comme producteur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc pour le moment, l'électricité produite est perdue. La commission est totalement favorable à cette proposition.</p>

1.2. Les pistes en cours et mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement

Objet	Détails	Coût annuel	Axe de travail	Economies annuelle	Décision
6. Réduire la consommation d'eau	Ajout d'aérateurs (mousseurs) d'eau partout ou cela est possible	12 109,39 €	Objectif 30% économies d'eau (hors assainissement)	1 800,00 €	Avis favorable de la commission
7. Réduire la consommation électrique	Ajout de minuteurs sur les systèmes d'éclairage				Avis favorable de la commission. Mme le Maire ajoute qu'il faudra aussi revoir les capteurs de l'ESCALE pour éviter que les lumières ne soient allumées automatiquement alors que la lumière du jour est suffisante (Pascal et Seb doivent revoir cela). M. Dolaine note également qu'il est important de communiquer auprès des usagers de l'ESCALE, sur le fait qu'avec l'électricité produite, il est plus intéressant de faire fonctionner les appareils de jour.
8. Taxe foncière terrains non bâtis	Vendre des terrains pour diminuer la taxe foncière sur les terrains non bâtis				Mme le Maire indique qu'un travail de recensement des terrains communaux est en cours. Ce travail a permis de mettre en lumière le fait que certains sont actuellement exploités sans convention. M. Noël explique que depuis le remembrement, des morceaux de terrains communaux sont dispatchés sur tout le territoire. Le travail sera présenté en commission urbanisme : des décisions seront à prendre sur ces terrains (conventions à actualiser ou mettre en place, vente...).



1. Présentation du CA 2022 du budget principal et du CA 2022 de l'ESCALE

1.3. Point d'inquiétude

1.3. Point d'inquiétude

Au service enfance

- Nécessité de remplacer la référente sur le restaurant scolaire du fait de son arrêt maladie, grosse incertitude quant à la durée de son absence : il faudra peut-être maintenir le poste lors de la reprise de l'agent.
- Dans un contexte de marché de l'emploi tendu, grosses difficultés à remplacer un bon agent compétent et investi sur un poste à enjeux.

Réaction de la commission : M.Mahé note que cela permettra peut-être de recruter quelqu'un de performant sur le poste. Mme le Maire et Mme Vilsalmon confirment que ce n'était pas le cas de la première personne recrutée...



2. Quels investissements en 2023 ?



2. Quels investissements en 2023 ?

2.1. L'objectif DGFIP de 300 K€

2.1. L'objectif DGFIP de 300 K€

L'objectif fixé par la DGFIP était de réduire de moitié les dépenses d'investissement, le cap de 300 K€ /an a donc été fixé jusqu'à la fin du mandat

Les crédits inscrits au BP sont souvent surestimés, étant encore à un stade prévisionnel.
Il serait donc envisageable d'inscrire au maximum 400 K€ au BP.

Attention, il ne faut pas renoncer à toutes dépenses d'investissement : celles-ci sont la base de calcul du FCTVA. Cette ressource propre peut aussi permettre à la commune de parvenir à couvrir le remboursement du capital d'emprunt si la CAF n'y suffisait pas.





2. Quels investissements en 2023 ?

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

RESTES A REALISER (RAR) – Dépenses d'investissement

N° opération	Libellé	BP 2022 + DM	CA 2022	RAR 2022	Observations
001	Solde d'exécution d'invt reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
020	Dépenses imprévues invt	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
10222	FCTVA	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunts en unités monétaires	218 000,00 €	215 318,46 €	0,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	0,00 €	1 239,76 €	
13241	Communes membres du groupement	9 500,00 €	0,00 €	9 240,00 €	
ONA	Opérations non affectées	247 500,00	215 318,46	10 479,76	
2018-06	Révision du PLU	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Report après le CODD
2018-12	Evolution du système d'information	40 000,00 €	25 882,80 €	0,00 €	Pas de nouveau projet pour cette année
2021-01	Voirie 2021	13 600,00 €	13 030,55 €	0,00 €	
2021-02	Bâtiment 2021	5 684,26 €	5 684,26 €	0,00 €	
2021-03	Matériel 2021	37 847,57 €	37 738,85 €	0,00 €	
2021-05	Matériel service enfance	1 012,50 €	1 012,50 €	0,00 €	
2021-08	Modification du PLU	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2022-04	Matériel école Lucie Aubrac 2022	15 000,00 €	7 352,20 €	0,00 €	
2022-05	Matériel Escale 2022	15 000,00 €	5 033,29 €	0,00 €	
2022-08	Audit énergétique Atrium	7 200,00 €	4 068,00 €	0,00 €	
2022-09	Rénovation logements 6 rue de l'église	33 400,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération reportée vu son coût
2022-10	Création cheminement piéton PEM	55 000,00 €	0,00 €		Opération reportée
2022-11	Modification du PLU (OAP)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération annulée (autre piste retenue)
2022-12	travaux aménagement rue nationale	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération reportée
2022-13	Escale 1 % artistique	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération reportée du fait de l'absence de coordonnateur
	Opérations terminées ou reportées	305 744,33	99 802,45	0,00	

Opérations terminées ou reportées

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

RESTES A REALISER (RAR) – Dépenses d'investissement

N° opération	Libellé	BP 2022 + DM	CA 2022	RAR 2022	Observations
2015-10	création d'un pôle culturel	471 000,00 €	418 967,59 €	7 077,09 €	Solde maîtrise d'œuvre et division en volumes
2021-06	Aménagement Cheminement piétonnier	47 200,00 €	39 699,18 €	7 260,00 €	Reste à payer le surcoût en apport de terre
2022-01	Voirie 2022	25 500,00 €	19 623,07 €	5 094,28 €	Raccordements entreprise Velec sur la ZA des Estuaires
2022-02	Bâtiments 2022	59 000,00 €	1 228,55 €	52 335,30 €	Calvaire place de l'église et complément; 11 718,60 € TTC Travaux presbytère (carrelage, plomberie) 4505,08 € TTC Portes des vestiaires de football : 7057,22 € TTC Porte de garage dans l'ancien atelier : 8150 € TTC Portes église : 10 935,48 € TTC
2022-03	Matériel 2022	28 500,00 €	19 038,74 €	2 323,08 €	but foot et congélateur Atrium
2022-06	Rénovation éclairage public	70 000,00 €	0,00 €	62 174,13 €	Démarrage des travaux en mars 23
Total général dépenses investissement				146 743,64 €	

Quasiment la moitié des dépenses d'investissement 2023 seront, en fait, des reports de projets de 2022...

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

NOUVELLES PROPOSITIONS

N° opération	Libellé	RAR 2022	Proposition 2023	BP 2023	Observations
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 239,76 €	260,24 €	1 500,00 €	
13241	Communes membres du groupement	9 240,00 €	0,00 €	9 240,00 €	Reversement part de subvention CAF aux communes membres du RPE
ONA	Opérations non affectées	10 479,76	260,24	10 740,00	
2015-10	Création d'un pôle culturel	7 077,09 €	22,91 €	7 100,00 €	
2021-06	Aménagement Cheminement piétonnier	7 260,00 €	0,00 €	7 260,00 €	
2022-01	Voirie 2022	5 094,28 €	0,00 €	5 094,28 €	
2022-02	Bâtiments 2022	52 335,30 €	0,00 €	52 335,30 €	
2022-03	Matériel 2022	2 323,08 €	0,00 €	2 323,08 €	
2022-06	Rénovation éclairage public	62 174,13 €	2 825,87 €	65 000,00 €	
2022-07	Sécurisation du bourg	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Prévisionnel, coût très incertain, en attente de devis
2022-14	rénovation salle des castors	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Prévisionnel
2022-15	Contrat d'objectif	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Prévisionnel
	Opérations en cours	136 263,88 €	51 848,78 €	188 112,66 €	
2023-01	Voirie 2023		12 500,00 €	12 500,00 €	Prévisionnel
2023-02	Matériel 2023		38 250,00 €	38 250,00 €	A débattre
2023-03	Matériel école publique 2023		11 800,00 €	11 800,00 €	A débattre
2023-04	Matériel ESCALE 2023		3 700,00 €	3 700,00 €	A débattre
2023-05	Aménagement parcelle C1714		130 000,00 €	130 000,00 €	Prévisionnel, toutes les dépenses ne seront pas sur 2023 mais il faut les inscrire pour les avoir en RAR et pouvoir régler les dépenses en 2024
2023-06	Modification du PLU		11 000,00 €	11 000,00 €	Dépenses incertaines, fonction de la nécessité ou non de faire une étude environnementale
	Nouvelles opérations		207 250,00 €	207 250,00 €	
	Total général dépenses investissement	146 743,64 €	259 359,02	406 102,66	

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

DETAIL DES NOUVELLES PROPOSITIONS A DEBATTRE

N°	Libellé	Montant TTC	Observations	Décision Commission
2022-07	Sécurisation du bourg	15 000,00 €	Opération à maintenir, confirmation par BM le 06/02/2023	
2315	Immos en cours - inst techniques	15 000,00 €	Proposition du Bureau Municipal (BM) : réalisation de trottoirs au Fresnais (en attente devis) ; plots, angle pôle santé, vers Sur le Douet (1500 € TTC); racks vélo au pôle santé, et enseigne au pôle santé (750 € TTC)	M.Noël et Mme Médard indiquent avoir RDV avec une représentante de l'association des professionnels de santé du pôle médical pour que le choix du modèle d'enseigne soit bien confirmé. S'agissant des plots à l'angle du pôle santé, Mme Médard précise qu'il s'agit d'un aménagement à moindre coût, puisque les barrières acquises l'an dernier pour l'ESCALE et finalement inutiles à cet endroit, pourraient y être utilisées. Pour Mme Vilsalmon, il est important d'avancer avec les moyens dont la commune dispose. Mme Leroy alerte sur le fait que le montant pourrait évoluer en fonction de la réalité du devis. Mme le Maire confirme qu'il conviendra d'en reparler en commission quand le devis sera reçu. M.Noël précise que les travaux ne sont pas si conséquents, il y a peu de terrassement, et le linéaire neuf est moins important que prévu, le reste est du renforcement.
2022-14	renovation salle des castors	4 000,00 €	Opération à maintenir	
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00 €	Suppression des lavabos dans la grande salle à prévoir, et coffrage pour cacher les sanitaires enfants	Mme le Maire explique que la salle des castors est amenée à accueillir une formation BAFA, et qu'un projet est aussi en cours pour que les jeunes s'approprient ce local. Il reste des petits lavabos dans cette salle qu'il faudrait enlever. Il est donc nécessaire de prévoir une petite somme au BP, certains travaux seront effectués par les services techniques en régie.
2184	meublier	1 000,00 €	Mobilier ? A intégrer ou non	
2022-15	Contrat d'objectif	30 000,00 €	Opération à maintenir	
2031	Frais d'études	30 000,00 €	Validation du contrat d'objectif en CM d'octobre 22, pour définir le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU avant son lancement	Accord

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

N°	Libellé	Montant TTC	Observations	Décision Commission
2023-01	Voirie 2023	12 500,00 €		
2152	Installations de voirie	2 500,00 €	Aménagement la Fromière (2320 € TTC)	
2315	Immos en cours - inst techniques	10 000,00 €	10 000 € de crédits en cas de besoin imprévu	
2023-02	Matériel 2023	38 250,00 €		
2158	<i>Autres installations, matériel et outillage technique</i>	35 000,00 €	Pour le BM, crédits à prévoir pour un micro tracteur d'occasion et une herse pour l'entretien des terrains de foot et à plus long terme, pour faciliter le travail des ST si on s'équipe en accessoires pour le tracteur.	Mme le Maire explique qu'actuellement, tout le matériel doit être loué pour les travaux d'entretien des terrains de football. M.Roussel demande si une mutualisation avec la commune de St Sauveur des Landes serait envisageable ? M.Noël explique que seul un détecteur de métaux est actuellement mutualisé. Pour M.Roussel, si le cadre de la mutualisation est bien défini (planning...), cela pourrait être une source d'économies. Pour M.Noël, le partage de matériel est souvent compliqué. M.Roussel doute que la commune puisse fonctionner en restant toujours seule. Il rappelle que les services techniques souffrent de la pénibilité du travail. Du matériel pourrait les soulager. Mais un matériel adapté ne sera pas forcément accessible à Romagné seule, alors qu'il pourrait l'être en collaboration avec St Sauveur. M.Noël estime que le gain sera nul si les deux équipes techniques ne s'entendent pas du fait de difficultés sur la mutualisation. M.Mahé et Mme Vilsalmon estiment qu'il faudrait néanmoins essayer. Pour M.Dolaine, le prêt de matériel n'est pas aussi mathématique : définir un planning théorique de prêt est une chose, mais cela n'est pas adapté à la réalité des conditions météorologiques par exemple. M.Roussel considère qu'il convient d'essayer pour voir si cela est possible ou non. Mme Loiseau estime qu'il ne faut pas essayer sur du matériel utilisé régulièrement comme le micro-tracteur, mais sur du matériel peu utilisé. Mme Médard confirme que sur les accessoires au tracteur, ça serait plus envisageable.
2184	<i>Mobilier</i>	750,00 €	Radiateur agence postale (éligible au CEE)	Accord. M.Vannier note que le prix paraît élevé. Mme le Maire rappelle que le matériel doit être éligible aux CEE.
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 500,00 €	Pour le BM, panneau d'affichage mairie et crédits pour remplacer la console du tableau d'affichage de la salle de sports (500 €)	M.Mahé explique que le matériel ne se fait plus selon l'entreprise Bodet. Ce dernier propose un contrat de maintenance cher, ou de changer l'appareil. M.Vannier propose de consulter un autre prestataire.

2.2. Restes à réaliser et nouvelles propositions

N°	Libellé	Montant TTC	Observations	Décision Commission
2023-04	Matériel école publique 2023	11 800,00 €		
2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00 €	Alerte de Micro C sur le fait que le serveur ne sera plus mis à jour. Pour le BM, son remplacement peut attendre un an. L'école demande 2 vidéoprojecteurs fixes et 2 ordinateurs portables; ils souhaitent venir le défendre devant le conseil municipal : 7000 € ? <i>Matériel numérique éligible à DETR mais supposerait d'attendre 2024 / 30% de subvention- plancher 10 K€</i>	M.Mahé explique qu'en octobre 23, le serveur de l'école ne sera plus mis à jour. Il précise néanmoins qu'il n'est pas exposé à l'extérieur. Pour M.Mahé, vu la date de fin maintenance, il n'y a pas de risques à différer le changement de serveur d'un an. La commission est favorable à l'organisation d'une rencontre entre les élus et l'équipe enseignante à l'école, pour que celle-ci explique ses besoins et que les élus puissent se rendre compte de l'usage du matériel actuellement. M.Noël redit que l'absence d'utilisation du matériel déjà acquis le heurterait profondément. M.Mahé note que le devis de remplacement du matériel par Micro C prouve que les vidéos-projecteurs sont très utilisés.
2184	Mobilier	4 800,00 €	Tabourets bas pour enseignants et ATSEM, meuble bibliothèque, bac à livres, 2 banquettes 3 places (CP et CM1), meuble 24 bacs (CP), tables et chaises réglables CP/CE1 (11 élèves en plus).	
2023-05	Matériel ESCALE 2023	3 700,00 €		Accord
2184	Mobilier	2 500,00 €	Tables supplémentaires rabattables sur roulettes x4 (543,14 € TTC x 4 = 2172,56)	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200,00 €	Outils pour préparer la mise en place d'un repair café pour l'ESCALE;	Demande du RDV des possibles
2023-06	Aménagement parcelle C1714	130 000,00 €		Accord
2031	Frais d'études	20 000,00 €	Etude globale Orchest'ram 5400 + 2280 + 2640 = 10320 € TTC ;9% des travaux en frais de MOE, soit 9620,21 € TTC;	
2315	Immos en cours - inst techniques	110 000,00 €	Estimatif travaux selon Orchest'ram : 31,20 € TTC /m² x 3426 = 106 891,20 € TTC	
2023-07	Modification du PLU	11 000,00 €		Accord
202	Etude PLU	11 000,00 €	Frais annonces presse et montant d'une étude environnementale si l'Etat la demandait (avis BM)	



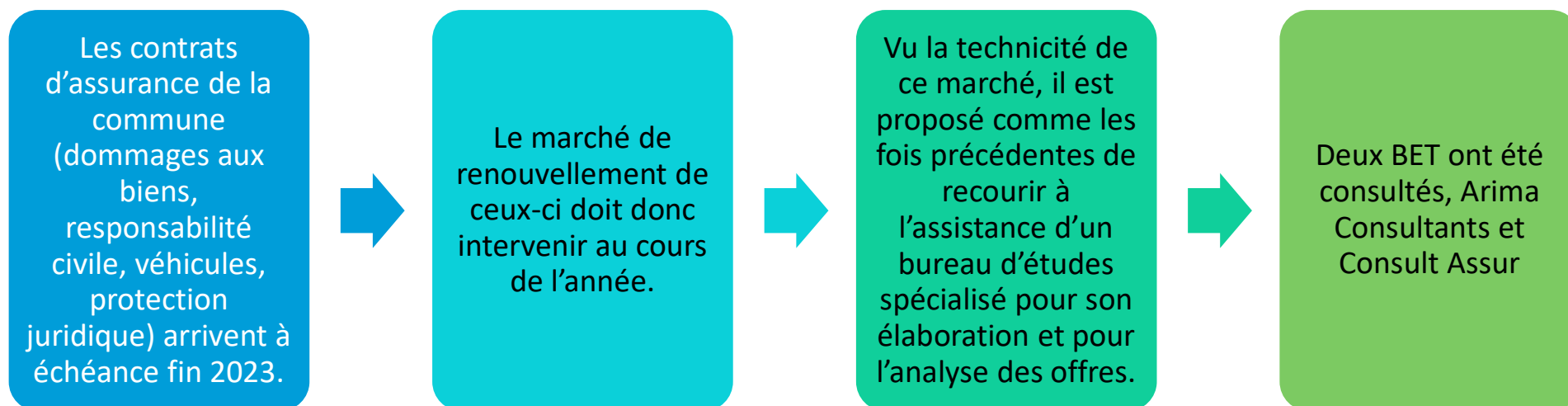
3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23



3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23

3.1. Devis d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement du marché d'assurances

3.1. Devis d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement du marché d'assurances



3.1. Devis d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement du marché d'assurances

BET	Missions	Montant TTC	Observations
ARIMA Consultants	<p>PHASE 1 Analyse des besoins de la collectivité Analyse de l'existant</p> <p>PHASE 2 Rédaction du CC, de l'Avis de publicité, du règlement de consultation Mise en place de la consultation</p> <p>PHASE 3 Examen des offres, rapport d'analyse Assistance dans le choix des marchés et mise en place des marchés Vérification de l'adéquation des contrats Assistance sur la durée du marché</p>	2 640 € TTC	BET parisien retenu jusque-là; prestation de qualité
Consult Assur	<p>Phase I - Audit Mise en place de la mission et visite technique Etude de la tendance du marché sur des marchés d'assurance comparables Structure générale du programme d'assurances actuel Etude détaillée des contrats</p> <p>Phase II - Préconisations Nature des modifications éventuelles à apporter aux contrats</p> <p>Phase III - Assistance à l'organisation d'un appel à concurrence</p> <p>1ère partie Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises</p> <p>2ème Partie Etablissement du Rapport d'analyse et de classement des offres</p> <p>3ème partie Suivi et assistance à la mise en place des nouveaux contrats, vérification des notes de couverture Assistance technique sur la durée des contrats</p>	2 100 € TTC	BET de Vannes Inconnu

Avis de la commission : la commission est favorable à la proposition de Consult Assur, moins chère et qui permettra d'avoir un regard neuf sur les contrats de la commune.



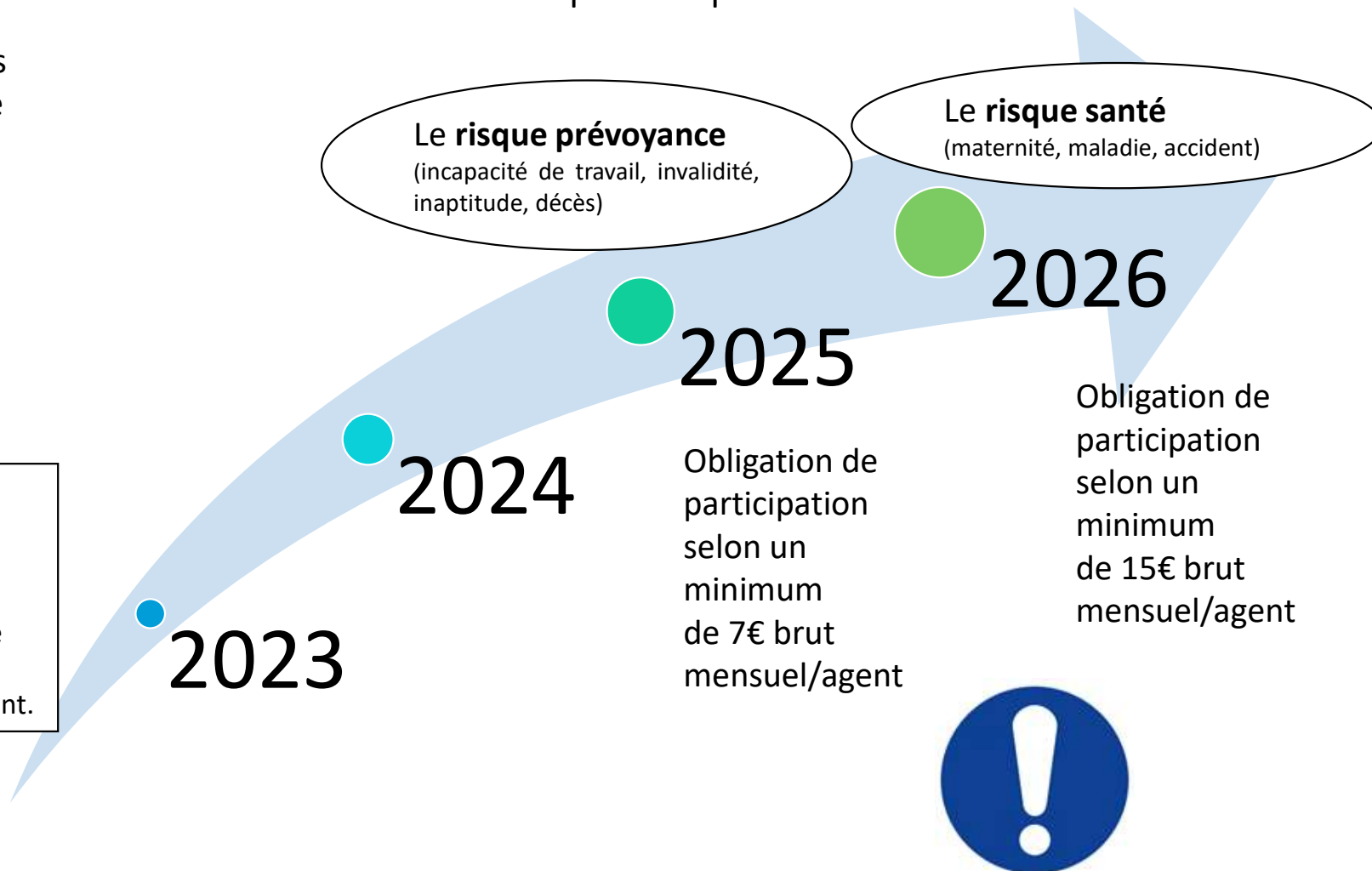
3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23

3.2. Consultation pour la mise en place d'une garantie prévoyance au 01/01/24 : définition de sa nature et de la participation communale

3.2. Consultation pour la mise en place d'une garantie prévoyance au 01/01/24 : définition de sa nature et de la participation communale

Rappel des obligations des collectivités en matière de protection sociale complémentaire :

Actuellement, les employeurs publics territoriaux n'ont pas l'obligation de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.



Le risque prévoyance

(incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès)

Le risque santé

(maternité, maladie, accident)

2024

2025

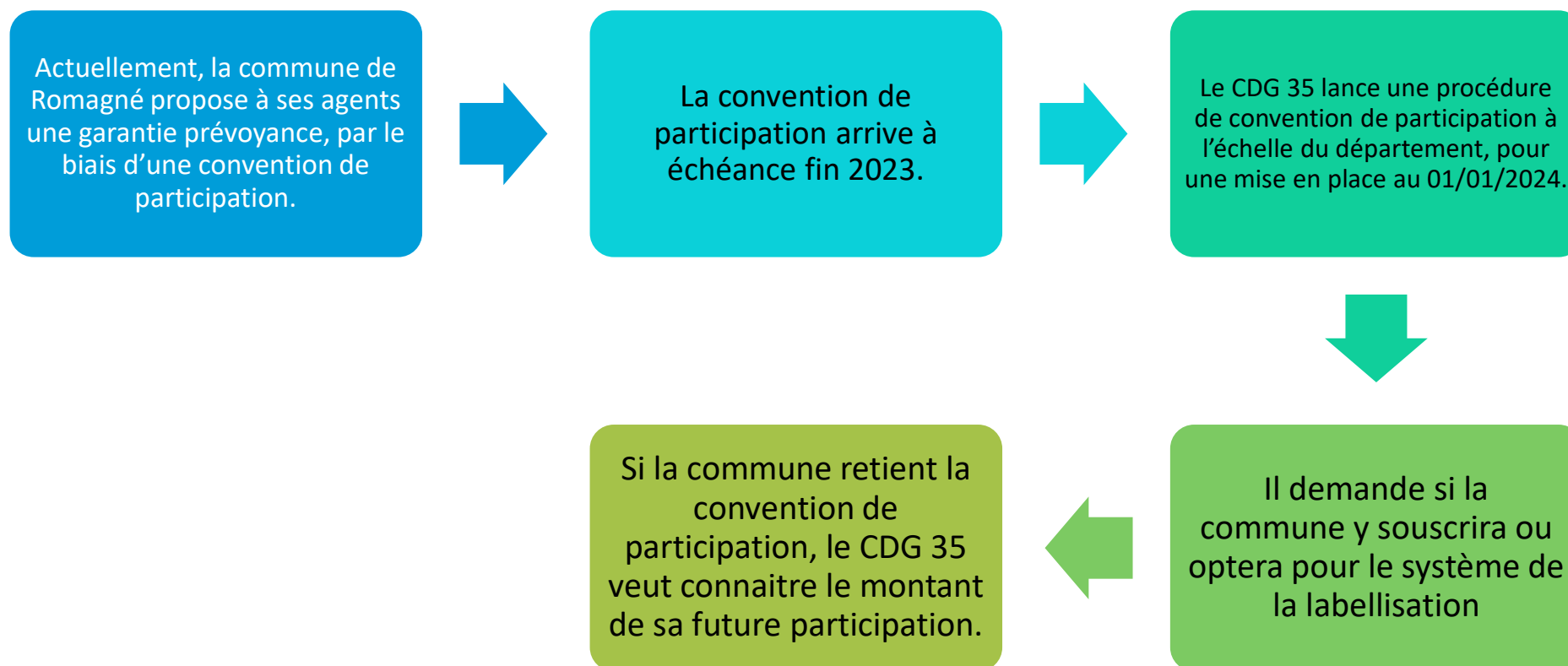
2026

Obligation de participation selon un minimum de 7€ brut mensuel/agent

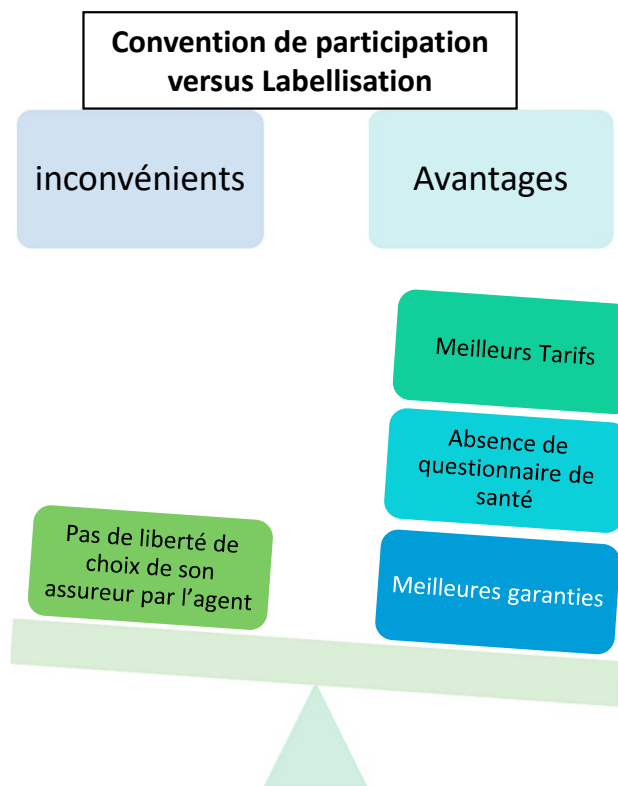
Obligation de participation selon un minimum de 15€ brut mensuel/agent



3.2. Consultation pour la mise en place d'une garantie prévoyance au 01/01/24 : définition de sa nature et de la participation communale



3.2. Consultation pour la mise en place d'une garantie prévoyance au 01/01/24 : définition de sa nature et de la participation communale



Il est proposé de répondre :



Convention de participation



Labellisation

Montants de la participation ? Le BET qui accompagne le CDG précise que des montants variables par catégorie sont illégaux. Il préconise un montant forfaitaire pour tous. Montant à déterminer.

Ci-dessous, la grille antérieure (à noter, 1 agent en B et 1 en A) :

Catégories	Montants bruts mensuels / agent
C	15 €
B	11 €
A	9 €

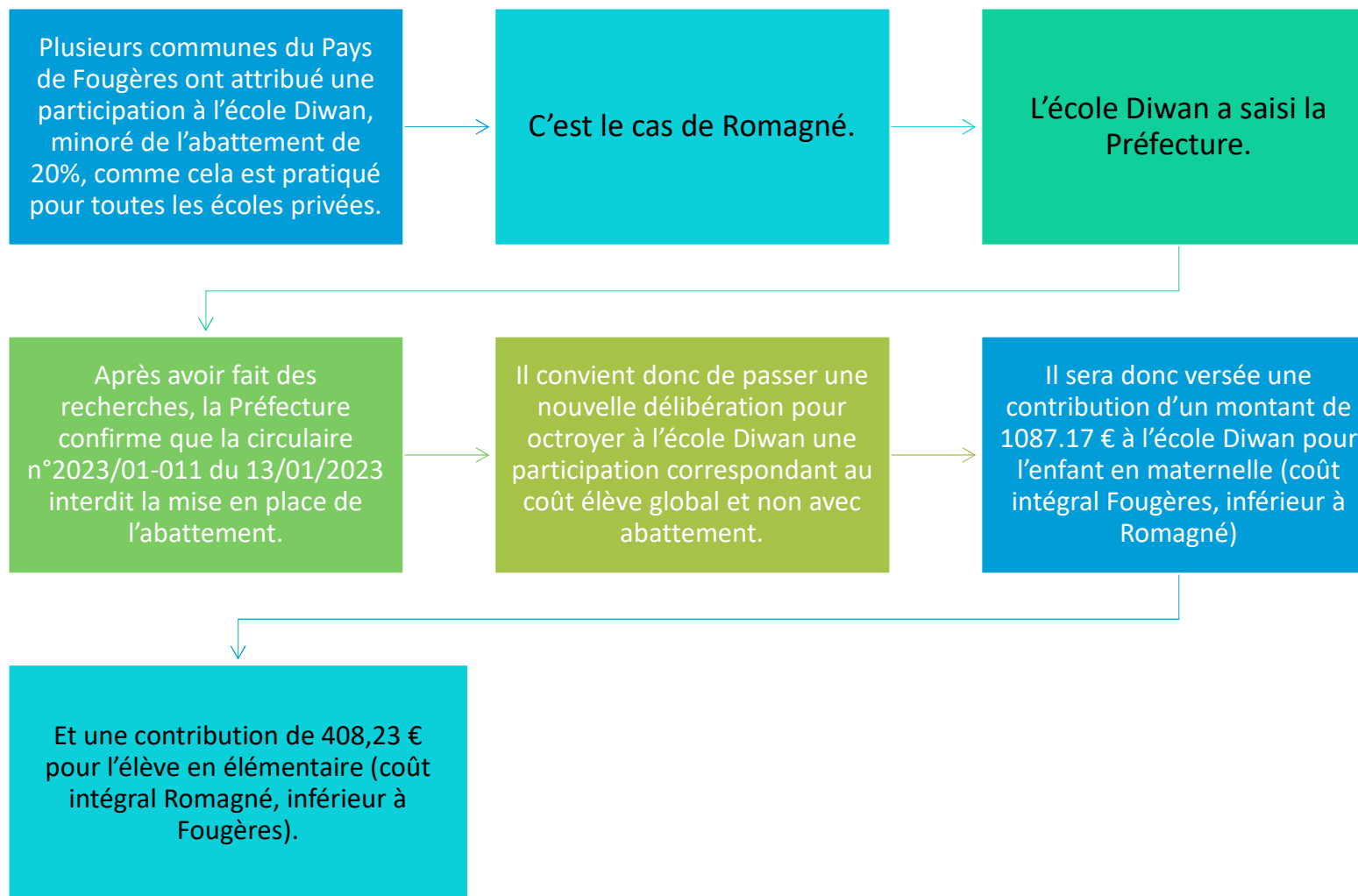
Avis de la commission : la commission est favorable à la solution de la convention de participation et retient le montant forfaitaire de 15 € pour tous les agents.



3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23

3.3. Les participations en direction des écoles

3.3.1. Les participations en direction des écoles : école Diwan



3.3.2. Les participations en direction des écoles : demandes de l'école F.Ozanam et de la ville de Fougères



- L'école Frédéric Ozanam de Saint Sauveur des Landes accueille deux élèves Romagnéens, scolarisés en CM2.
- La ville de Fougères sollicite une participation pour 12 enfants de Romagné scolarisés dans les écoles privées de Fougères : 4 maternels et 8 élémentaires

Demandes de participations



Montant demandé

- L'école F.Ozanam sollicite une participation à hauteur du coût moyen départemental soit $401 \text{ €} \times 2 = 802 \text{ €}$.
- La ville de Fougères sollicite une participation à hauteur de $8 \times 401,66 \text{ €} = 3213,28 \text{ €}$ et $4 \times 869,74 \text{ €} = 3478,96 \text{ €}$

- Il est proposé d'appliquer la même décision que pour les précédentes demandes, à savoir un refus, puisque cette contribution n'est pas obligatoire, la commune disposant d'une capacité d'accueil suffisante dans son école publique

Proposition de réponse

Avis de la commission : la commission approuve la proposition et prend acte de l'obligation de participer pour un enfant.



1 cas de participation obligatoire sans abattement, 408,23 € pour 1 enfant en élémentaire en classe spécialisée



3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23

3.4. Les tarifs de l'Atrium et de l'ESCALE : nouvelles demandes

3.4.1. Tarif Atrium – Tarif des jours fériés

En séance du conseil municipal du 27/01/2023, une nouvelle grille tarifaire a été votée pour les tarifs de l'Atrium.



Un tarif hors WE et hors jours fériés a été voté. Néanmoins, il n'a pas été instauré de tarif pour une location tombant un jour férié en semaine.

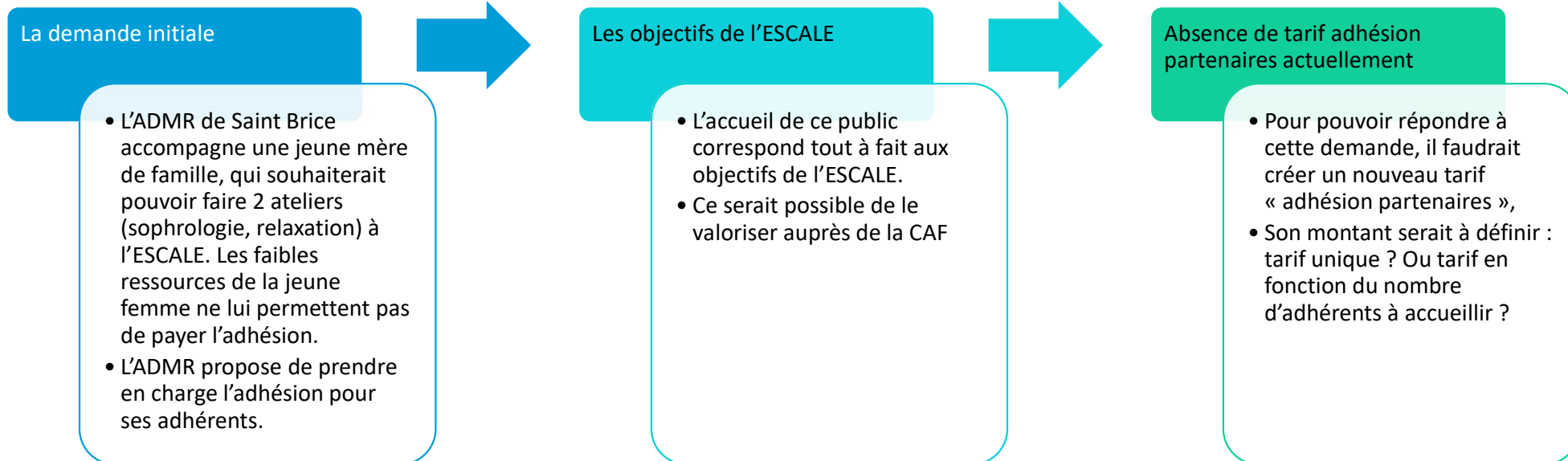


Il est donc proposé d'ajouter la mention au tarif WE, « WE ou jour férié ».

La grille deviendrait donc la suivante :

	Habitants Romagné	Associations communales	Associations hors communes	Entreprises	Habitants extérieurs jusqu'au 30/09/2023
WE ou jour férié Jour 1 mai à octobre Novembre à avril	380,00 € 480,00 €	246,00 € 346,00 €	491,00 € 591,00 €	511,00 € 611,00 €	491,00 € 591,00 €
WE ou jour férié Jour 2 mai à octobre Novembre à avril	190,00 € 290,00 €	123,00 € 223,00 €	246,00 € 346,00 €	266,00 € 366,00 €	246,00 € 346,00 €
Hors WE et hors Jours Fériés mai à octobre Novembre à avril	237,00 € 337,00 €	175,00 € 275,00 €	289,00 € 389,00 €	309,00 € 409,00 €	289,00 € 389,00 €
Vin d'honneur, conférence, débat, réunion mai à octobre Novembre à avril	129,00 € 179,00 €	129,00 € 179,00 €	144,00 € 194,00 €	164,00 € 214,00 €	144,00 € 194,00 €
Surcoût Chauffage de novembre à avril Surcoût WE ou jour férié, consommation supérieure à 2700 Kwh	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Surcoût journée en semaine, au-delà de 650Kwh	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Mise à disposition la veille	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00€

3.4.2. Tarif de l'ESCALE – demande de l'ADMR du canton de Saint Brice en Coglès



Les remarques du Comité exécutif :

Favorable à la mise en place de ce tarif.

Mais il faut veiller à ce que ces adhérents « gratuits » ne mobilisent pas trop de places en atelier, et ne prennent pas une part trop importante / aux adhérents « classiques ».

Proposition du BM :

Mettre en place un tarif adhésion partenaires : 30 € pour 3 personnes .

Avis de la commission :

La commission est favorable à la mise en place d'un tarif « adhésion partenaires » au montant de 30 € pour l'accueil de 3 adhérents adultes maximum. L'adhésion partenaire fonctionnera comme l'adhésion normale (gratuité pour les enfants...).

La délibération précisera que la structure partenaire donnera à l'ESCALE, le nom des adhérents pris en compte.



3. Autres points en lien avec le Conseil municipal du 24/02/23

3.5. Séisme en Turquie et en Syrie : demande de subvention exceptionnelle du GSCF

3.5. Séisme en Turquie et en Syrie : demande de subvention exceptionnelle



La demande du GSCF

- Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF/ pompiers humanitaires) sollicite une subvention exceptionnelle pour leur permettre de continuer à venir en aide aux sinistrés en Turquie et en Syrie.



BP 2023

- Conformément à votre décision en janvier, 2000 € de crédits « subventions exceptionnelles » seront inscrits au BP 2023
- 900 € sont déjà accordés (Amicale cycliste, Club de basket, RBB)



L'appel de l'AMF

- L'AMF appelle à la mobilisation et conseille 3 fonds d'aide : ACTED, Cités Unies France ou le FACECO (Ministère des affaires étrangères).

Avis de la commission :
Souhaitez-vous verser une subvention, si oui, de quel montant ?
La commission n'est pas favorable au versement d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes du séisme. Elle estime qu'il serait difficile de justifier cette subvention alors que le Conseil municipal a limité le montant des subventions versées aux associations romagnéennes. Cette année, il est important de recentrer les crédits sur les priorités communales.



4. Questions diverses

4. Questions diverses

Points concernant l'ESCALE

Poste de conseiller numérique

- La commission avait émis en janvier 2023 un avis favorable au renouvellement du contrat d'Arnaud Zuliani sur la durée des subventions possibles de l'Etat
- L'Etat renouvelle son aide sur 3 ans : 17 500 l'année du renouvellement, puis 12 500 les 2 suivantes.
- Le contrat sera donc renouvelé pour 3 ans.

Projets 2023 des habitants

- La mise en place d'un « repair café »
- La création d'un jardin partagé
- Un budget habitants de 2000 € sera proposé au sein du BP de l'ESCALE

Cadre du budget de l'ESCALE

- Une délibération sera prise présentant des ajustement sur le temps de travail des agents affectés à l'ESCALE pour tenir compte des évolutions (Virginie affectée à la comptabilité de l'ESCALE, Vincent non, et absence de coordonnateur donc plus de temps de Delphine)

4. Questions diverses

Point concernant l'aménagement de la parcelle avec la supérette : calendrier prévisionnel suite à la dernière rencontre avec les porteurs de projet et Orchestr'am

Phases	Dates prévisionnelles sur 2023
Lancement du marché de Maitrise d'œuvre	Fin Février 23
Délai de dépôt des offres	Mars 23
Analyse des offres- Audition	01/04-21/04
Validation du maître d'œuvre retenu	CM du 28/04/23
Diagnostic, définition des besoins	Mai 23
Chiffrage / dépôt Permis d'Aménager/saisine Domaines	Fin juin 23
Vente parcelle aux porteurs de projet	Septembre/octobre 23
Dépôt PC supérette	Décembre 23



*Pour votre
participation !*